

Rapport annuel 2020



Boussens



Bretigny-sur-Morrens



Cheseaux-sur-Lausanne



Cugy



Froideville



Jouxens-Mézery



Ville de Lausanne



Le Mont-sur-Lausanne



Morrens



VILLE DE
PRILLY



Romanel-sur-Lausanne



Sullens



Schéma Directeur
du Nord Lausannois



Sommaire

L'année 2020 par le chef de projet	4	Mobilisation des réserves en zone d'habitation et mixte	13
Vous avez dit « 2^e couronne » ?	5	Lignes tl 3, 21 et 22	15
« Pôle économique » Lausanne-Vernand – Romanel-Nord	6	Séance plénière des commissions de développement régional du Nord lausannois	16
Espace Blécherette	8	Les dates clés 2020 et la composition du GROFIL	17
Entretien avec Fernand Henny	10	Le budget et les études du SDNL	18
Parkings d'échange dans le district du Gros-de-Vaud et le périmètre du SDNL	12		

Éditorial

Denis Favre
Président du GROFIL



L'année 2020 n'aura certainement pas été une année comme les autres, je ne vous apprend rien. Cette crise sanitaire globale et durable amorcée en mars dernier aura chamboulé nos habitudes de vie, de travail et de mobilité, pour un temps hélas encore indéterminé.

Si nos administrations se sont tant bien que mal adaptées à cette crise, d'autres secteurs économiques dont nous dépendons ne peuvent pas en dire autant. Les années à venir vont être sans nul doute marquées par une complémentarité croissante entre le redémarrage des échanges globaux et le renforcement d'une famille d'échelles que nous connaissons bien : celle de nos lieux de vie ; que ce soit nos quartiers d'habitations, nos lieux de travail et de loisirs, nos communes et bien évidemment, nos régions !

En parlant d'économie et de régions, une grande partie de notre énergie dans le Nord lausannois aura été investie durant 2020 dans l'aboutissement de l'image directrice consacrée aux zones industrielles et artisanales du nord de Romanel-sur-Lausanne et de l'enclave lausannoise de Vernand.

Initiée fin 2018 suite à l'abandon du regretté Plan directeur localisé portant à peu de chose près sur le même périmètre, l'aboutissement de cette étude pilotée par le SDNL en étroite partenariat avec les services cantonaux impliqués et les deux communes territoriales n'aura pas été une mince affaire. En effet, cette démarche ambitieuse aura eu comme particularité d'intégrer les propriétaires et leurs représentants à la démarche, à travers un volet participatif comportant plusieurs entretiens ciblés avec ces acteurs incontournables : il faut savoir que le 100 % du foncier de ce périmètre d'étude est en mains privées, d'où la plus-

value inestimable de l'intégration des acteurs privés à cette réflexion en particulier. L'autorité cantonale, qui est très concentrée sur la planification stratégique de ces zones dédiées à l'activité économique doit à mon sens se limiter à définir les grandes lignes de la planification et laisser les acteurs privés faire ce qu'ils savent faire le mieux : innover ! L'avenir nous dira si ces acteurs ont été écoutés ou seulement entendus.

J'ai le pressentiment que la planification et la mise en œuvre de ce Pôle d'activités économiques nous réserve encore bien des surprises et espère que, tous ensemble, nous tiendrons la ligne annoncée depuis 2018, il en va de l'attractivité et de la viabilité de notre territoire, et de la crédibilité de nos institutions : des enjeux de taille.

Je souhaite conclure mon éditorial avec la perspective des élections communales générales qui interviendront en mars 2021 : à cette échéance et comme à chaque législature, plus du tiers de nos exécutifs et législatifs communaux sera renouvelé.

Ceci représente un défi conséquent pour une structure régionale telle que le SDNL, qui a la particularité de compter parmi ses partenaires des communes dites « de la deuxième couronne », apparemment moins concernées par les travaux de l'agglomération que celles du sud de notre périmètre. A ces dernières, j'adresse un message de solidarité : en aménagement du territoire, les frontières communales ou celles définies par le plan directeur cantonal sont toutes relatives ; notre région est grandement tournée vers l'agglomération Lausanne-Morges et je pense sincèrement que les travaux du PALM profitent à la « deuxième couronne » du SDNL. En 2020 plus que jamais, nous sommes plus forts ensemble.

Sur ce, je vous souhaite une excellente lecture de ce rapport d'activités concocté par notre équipe et me réjouis de vous retrouver en présentiel, comme on dit désormais !

L'année 2020 par le chef de projet

Un « Pôle économique » régional en gestation, des progrès significatifs sur le projet « Espace Blécherette », sans oublier la planification des parkings d'échange: encore une année bien remplie pour le bureau technique du SDNL.

Espace Blécherette

La planification de cet espace de production agricole à proximité directe de secteurs habités demande le plus grand soin. C'est dans ce sens que le SDNL et ses partenaires ont œuvré en 2020 sur des thématiques aussi variées que l'agriculture, le paysage et les loisirs mais aussi un concept de communication pour présenter cet espace au public.

Parkings d'échange

A l'échelle du district du Gros-de-Vaud et du SDNL, l'année 2020 aura été principalement consacrée au cadrage de cette étude, qui a finalement pu démarrer durant le dernier trimestre. Cette réflexion partenariale a pour but de définir les besoins en stationnement P+R et B+R (Bike & Ride) à l'horizon 2030 et le long des axes des CFF, du LEB et de la ligne tl 60.

« Pôle économique »

Portant sur un périmètre situé à cheval entre le nord de la commune de Romanel et l'enclave lausannoise de Vernand, cette étude dite d'« image directrice » a abouti au début de l'été dernier et a été présentée aux propriétaires concernés et leurs représentants. A découvrir d'urgence dans les pages de ce rapport.



Loukas Andriotis
Chef de projet du SDNL

Vous avez dit « 2^e couronne » ?

Les communes dites de la « 2^e couronne » ... Ce n'est certainement pas la première fois que vous lisez ou entendez cette expression dans le cadre des travaux du Nord lausannois. Au sein du Bureau du SDNL, j'ai le plaisir de représenter ces communes, qui visiblement ont quelque chose de différent vu qu'il a semblé nécessaire de les distinguer de leurs voisines de la « 1^{ère} couronne ». Mais en quoi consiste cette différence ? Etat des lieux de deux idées reçues parmi d'autres.

« Nous ne sommes pas concernées par les travaux du projet d'agglomération Lausanne-Morges »

Si nous ne faisons pas partie d'un périmètre de centre au sens du PDCn (plan directeur cantonal), nous sommes éminemment concernées par les développements du PALM (projet d'agglomération Lausanne-Morges) dont le périmètre constitue notre bassin versant de vie, avec les contraintes et opportunités que cela représente. Les infrastructures incontournables du canton sont localisées dans cette agglomération de même qu'une grande partie des activités économiques qui font de l'arc lémanique l'une des régions les plus dynamiques du vieux continent.

Y accéder depuis le nord du périmètre du SDNL constitue parfois, c'est vrai, un défi que l'on accepte à la perspective rassurante de quitter la métropole encombrée le soir venu et retrouver un havre de tranquillité, quelque part entre Sullens et Froideville, aux portes sud de la région du Gros de Vaud. Ce sont nos liens fonctionnels qui définissent notre rapport à l'agglomération et dans ce sens, excepté quelques frontières institutionnelles, nous faisons pleinement partie de la vie de l'agglomération.

« Les communes de la " 2^e couronne " sont rurales et agricoles, leurs habitants sont d'origine paysanne »

A l'origine, oui et en termes de surfaces et de types d'exploitation, nos communes peuvent être qualifiées de plus agricoles que leurs voisines urbaines, quant à l'attribut « rural », il est subjectif et se déplace spatialement avec le temps hors des murs de la cité. S'il reste quelques trop rares paysans dans nos communes, la majorité des (nouveaux) habitants de celles-ci sont de vils citadins qui refusent, pour



Jean-François Thuillard
Syndic-Député, Froideville

une grande majorité, le dogme de la densité à tout prix et embrassent quotidiennement celui que nos amis ingénieurs qualifient de trafic individuel motorisé ; en d'autres mots, la voiture. Pourtant, aucun effort n'est épargné pour capter ces voitures dans les parkings d'échange en amont de l'agglomération, à travers la stratégie P+R en cours et profiter des cadences en augmentation permanente de nos infrastructures de transports publics régionaux.

Ces habitants d'origine citadine, sans qui nos contrées ne seraient peut-être que de vastes étendues agricoles à l'échelle suisse évidemment, contribuent au dynamisme et à la pérennité de nos villages. Dois-je préciser que la « 2^e couronne » n'est pas le lieu de vie exclusif du monde agricole : je vous renvoie à l'entretien de mon collègue Fernand Henny dans ce rapport de gestion 2020, exploitant au Mont-sur-Lausanne pour découvrir une vision complémentaire de ce que peut être l'agriculture en milieu urbain, ce à quoi l'étude du SDNL « Espace Blécherette » s'intéresse actuellement.

En somme, comprendre et travailler le territoire passe par cet exercice de questionnement et de redéfinition de ce qui qualifie nos lieux de vie et des personnes qui y habitent. Pour ce qui est de notre qualité de communes de la « 2^e couronne », le terrien que je suis apprécie ce petit coin de pays avec toutes les qualités et les défauts qui en font son charme !

Et vous ?

« Pôle économique » Lausanne-Vernand – Romanel-Nord

Chose promise, chose due: après le revirement stratégique communiqué courant 2018, l'image directrice du Pôle économique de Lausanne-Vernand – Romanel-Nord est sous toit! Aucun effort n'a été épargné pour conclure cette démarche, pilotée techniquement par le SDNL et dont les résultats ont été communiqués aux propriétaires du secteur et leurs représentants le 30 juin dernier.

En effet, nous vous avons annoncé que la particularité de ce projet d'image directrice était d'intégrer les propriétaires à travers une démarche participative concrétisée par des entretiens ciblés afin de mieux comprendre leurs attentes quant au développement du site, à court, moyen et long terme.

Portant sur un périmètre de projet (illustré ci-dessous) ne comportant que des zones industrielles et artisanales, cette étude visait à établir une vision directrice pour un pôle d'activités structurant et à préciser les conditions de sa faisabilité.



Rappels et méthodologie

Les deux objectifs méthodologiques forts qui ont guidé la réalisation de cette étude ont été les suivants :

- Trouver un équilibre entre coûts d'infrastructure et potentiels de développement: en effet, en l'absence d'une plus-value générée par la création d'affectations dédiées au logement, l'image directrice a dû traduire l'esprit d'une plus grande économie de moyens;
- Mettre en œuvre une logique itérative afin de garantir l'objectif précité, notamment entre les volets urbanisation et mobilité du projet. Grâce à cette méthode, les partenaires ont pu établir le meilleur rapport entre la mise en œuvre des infrastructures jugées nécessaires au bon fonctionnement du site et le renforcement des activités.

Un travail fin de diagnostic a révélé d'une part que les droits à bâtir actuels étaient relativement conséquents, d'autre part que les règlements des plans en vigueur étaient très permissifs par rapport aux objectifs visés, car ils permettent notamment de fortes parts de commerce et d'affectations administratives et péjorent ainsi la priorité donnée aux activités secondaires.

Sur le plan de la mobilité, le diagnostic a rappelé les éléments suivants :

- Des cheminements piétons et un réseau cyclable actuellement très peu développés;
- Une desserte transports publics relativement bonne grâce au LEB;
- Un réseau fortement contraint du point de vue des circulations routières et peu de marge de manœuvre pour un potentiel nouveau développement du secteur. En contrepartie, la bonne connexion du site avec l'autoroute via l'échangeur de la Blécherette a été également rappelé;
- En complément à ces éléments de diagnostic, les « coups partis » infrastructurels ont également été identifiés, il s'agit de:
 - › L'ouverture du barreau de la Sauge au sud du village de Romanel-sur-Lausanne;
 - › Le passage des giratoires de Bel-Air et Mon-Repos à deux voies dans l'anneau (avec à long terme un élargissement du pont sur la Mèbre sur la RC 401).

Les opportunités environnementales et paysagères ont également été identifiées, que ce soit les aires forestières environnantes ou les deux corridors biologiques (dont un d'importance régionale) qui les relient et traversent le périmètre de projet.

En conclusion de ces constats, l'étude a souligné les atouts de ce site dont :

- Son excellente situation aux portes de l'agglomération et une bonne desserte multimodale ;
- Un environnement paysager de qualité ;
- Des secteurs de développement permettant l'accueil de grandes entreprises.

Les contraintes du site ont également été rappelées: il s'agit notamment de l'enclavement des secteurs situés à l'ouest du LEB et le risque que cette zone d'activités perde de la diversité d'entreprises dont elle bénéficie aujourd'hui.

Vision directrice

Parmi trois scénarios discutés avec les partenaires du projet, c'est le scénario «A» qui a été choisi, basé sur un développement à l'est sur les secteurs déjà affectés et un développement à l'ouest sur les secteurs dont les propriétaires ont exprimé une intention de développement, en prenant en compte les opportunités environnementales. La principale difficulté de ce scénario est l'accès au secteurs ouest, enclavés entre les voies du LEB, la forêt et les corridors biologiques.



La vision directrice sur ce périmètre s'articule autour de cinq principes, comportant chacun des objectifs directeurs.

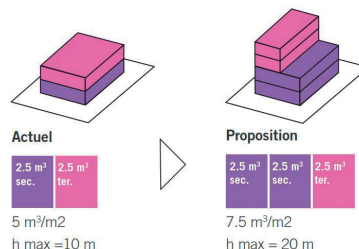
Evolution de l'affectation

Ce premier principe vise à :

- Augmenter les capacités constructives pour renforcer les activités secondaires ;
- Limiter sur l'ensemble du périmètre les activités tertiaires

et commerciales à celles qui sont au service des entreprises de la zone ;

- Maintenir la densité actuelle des secteurs Golliettes et Bel-Air à court et moyen terme.



Organisation spatiale

Ce premier principe vise à :

- Renforcer le pôle d'activités autour de la halte de Vernand ;
- Y développer une polarité de service en lien avec la halte du LEB ;
- Imaginer un espace public paysager structurant est-ouest ;
- Assurer la qualité architecturale, paysagère et l'intégration des constructions.



Accessibilité multimodale

Ce premier principe vise à :

- Trouver un équilibre entre mesures infrastructurelles et potentiel de développement pour un plan financier viable ;
- Compléter et optimiser les infrastructures routières existantes (ouverture du barreau de Fontany à Romanel-sur-Lausanne et optimisation des passages à niveau de Bel-Air, Raffort, et du carrefour de Praz-Roussy ;
- Prioriser le potentiel de génération de trafic pour la logistique ;
- Améliorer les infrastructures dédiées à la mobilité douce.

Equilibre économique

Ce principe crucial vise à mettre en place un mécanisme de financement partenarial entre fonds publics et contributions privées à travers une contribution aux frais d'équipement.

Conditions d'attractivité économiques

Ce premier principe vise à :

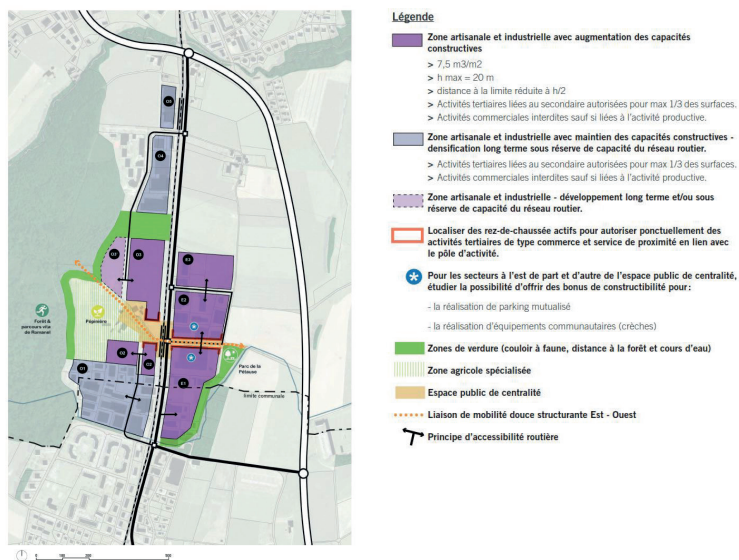
- Définir une identité singulière à travers une communication adaptée;
- Mettre en place un organe partenarial de gestion du pôle d'activité.

La déclinaison de ces principes amène à la carte de synthèse suivante (à droite).

Perspectives liées à la mise en œuvre

A présent que l'image directrice pour ce secteur est établie, ne reste plus qu'à la mettre en œuvre. En cette fin d'année 2020, les partenaires du projet s'entendent sur les modalités possibles, les mesures transitoires qui précèdent les démarches nécessaires à l'affectation de même que les nombreuses études de mobilité et de traitement des espaces publics à coordonner, avec comme objectif ambi-

tieux, un délai de deux ans et demi pour l'entrée en force d'une nouvelle affectation à compter du démarrage de la révision. Le bureau technique du SDNL remercie les partenaires communaux et cantonaux impliqués dans le projet et se réjouit de vous donner des nouvelles de la concrétisation de ce projet passionnant !



Espace Blécherette

Dans notre Rapport annuel 2019 nous avons annoncé la présentation de cette étude dans son intégralité dans le cadre du Rapport 2020. Néanmoins, cela n'a pas été possible notamment en raison de la situation sanitaire qui a marqué l'année passée et qui a empêché la tenue du deuxième atelier participatif de l'étude. Ce dernier a dû être remplacé par une phase de consultation qui débutera fin janvier 2021.

Malgré cela, le bureau technique a mis tout en œuvre pour faire avancer ce projet dans la direction souhaitée : proposer une étude opérationnelle, intégrant des mesures territoriales concertées qui puissent être mise en œuvre sur des temporalités différentes et avec des outils d'aménagement du territoire *ad hoc*. Les partenaires de l'étude ont dû, courant 2020, rechercher des solutions pragmatiques afin de se conformer au cadre légal cantonal et fédéral. A ce stade, les dernières étapes de validation technique et décisionnelle devront être franchies pour que le SDNL dispose d'un document opérationnel qui guidera le développement de ce périmètre à prévalence agricole, dont les fonctions sont à pérenniser.

Retour sur la démarche en cours

Pour rappel, le secteur de la Blécherette constitue l'un des grands espaces ouverts compris dans le périmètre compact de l'agglomération Lausanne-Morges. Le site constitue un espace libre et une porte d'entrée vers les communes de l'hyper centre lausannois. C'est un espace de production agricole à proximité directe des zones urbaines, où la sauvegarde et la préservation des qualités naturelles et de la biodiversité sont des objectifs centraux. En complément, le secteur abrite des fonctions récréatives et de délasserment pour la population, en contribuant à une haute qualité de vie.

Dans ce contexte, l'objectif du mandat en cours depuis septembre 2019 est d'élaborer une vision directrice cohérente, partagée et opérationnelle. Ce processus d'élaboration, qui a inclus divers entretiens ciblés avec des partenaires institutionnels ou privés durant l'année 2020, a abouti à un catalogue de mesures. Ces dernières s'insèrent dans des thématiques de réflexion diverses, qui selon la vision directrice sont vouées à entrer en synergie pour un fonctionnement optimal de l'EB (Espace Blécherette):

Nature, paysage et loisirs

L'EB bénéficie de plusieurs milieux et réseaux « nature » identifiées au niveau cantonal. Le concept proposé vise à préserver et valoriser l'existant, en maintenant les composantes biologiques de ce site et en proposant une accessibilité améliorée pour les loisirs ou le « tourisme agricole ».

Agriculture et loisirs

Le concept identifie les différentes fermes au sud de l'EB comme lieu d'accueil, de projet ou d'exploitation traditionnelle. L'agriculture y est valorisée selon différentes logiques et pourra être présentée sous différentes formes, comme par exemple d'accueil à la ferme ou des buvettes locales dans les fermes.

Agriculture, nature et paysage

Sur la base des réseaux existants qui favorisent la qualité écologique et du paysage, des interventions favorisant la biodiversité, la préservation des espèces et des structures paysagères sont proposées sur les domaines agricoles.

Mobilités

Participant à la cohérence globale du concept qui vise à tisser des liens entre les différents espaces et usages structurants de la Blécherette, la vision directrice propose un réseau de mobilité mixte (douce et agricole notamment) qui connecte les différents éléments dans un tout cohérent.

Communication

La vision directrice prévoit également la mise en place d'un concept de communication et de signalétique pour l'EB. Le concept servira à la fois à communiquer sur l'identité du site mais également à marquer son ancrage dans le territoire.

Un « problème » - des solutions

L'EB est principalement situé en zone agricole et comprend une grande partie de son territoire en surfaces d'assolement. Ces deux éléments, soulevés par les partenaires cantonaux, ont constitué des contraintes importantes pour le développement de la vision directrice du point de vue légal. En effet, la zone agricole ne fait pas partie de la zone à bâtir et les surfaces d'assolement constituent les meilleures terres agricoles, dont la préservation est régie au niveau fédéral. En dehors de la zone à bâtir, seuls en principe autorisées des activités agricoles ou agritouristiques au centre de l'exploitation agricole, le développement du réseau de chemins agricoles ainsi que les chemins pédestres du réseau VaudRando. Les activités de loisirs dépassant ce cadre ne peuvent être autorisées que s'il existe un plan directeur ou un plan d'affectation spécifique. Pour cette raison, la notion de « imposé par sa destination » a dû être prise en considération dans le processus de l'étude. De manière vulgarisée cette expression signifie que, par exemple, dans une ferme située en zone agricole, seul l'exploitant peut mettre en place un local de point de vente ou une buvette. Toute autre « nouvelle » activité potentielle, qui implique, par exemple, un promoteur externe, ne peut pas être mise en œuvre, vu que la fonction primaire de la

ferme n'est pas celle d'une buvette... donc pas imposée par sa destination.

L'adaptation de l'étude au cadre légal en vigueur a permis à l'EB de disposer d'outils de mise en œuvre différenciés, dans le temps et dans la forme. Cependant, cette étude est composée de projets différents dans des contextes différents, qui nécessitent aussi des outils de mise en œuvre différents. Certains projets nécessitent une conformité avec les outils de l'aménagement du territoire pour être réalisés. Après une analyse des possibilités, trois procédures sont envisagées pour les mesures proposées dans l'étude :

- Une vision directrice sans valeur légale ;
- L'intégration de la vision directrice dans le PALM 2025 ;
- Un plan directeur intercommunal propre à l'EB.

Une solution intermédiaire a été privilégiée. En effet, la vision directrice ne permet pas de réaliser l'ensemble des mesures et l'élaboration d'un plan directeur pour l'EB est considérée contraignante d'un point de vue technique et administratif. C'est pourquoi il est prévu de réaliser la vision directrice sans plan directeur mais en intégrant les réseaux de mobilité dans le futur PALM qui prendra la forme d'un plan directeur intercommunal. De cette manière, les interventions prévues pour la mobilité sont rendues conformes au cadre légal.

Cette démarche fait donc intervenir deux outils d'aménagement du territoire, l'un qui n'a pas de portée légale, la vision directrice. L'autre qui est contraignant pour les autorités, le plan directeur intercommunal. Ces deux instruments ont une temporalité différente. La vision directrice sera mise en œuvre dès la fin de l'étude alors que le plan directeur intercommunal du PALM sera établi un peu plus tard. C'est pourquoi la mise en œuvre de l'EB est prévue en 2 phases.

Prochaines étapes

Comme précédemment annoncé, l'étude sera prochainement soumise à une phase de consultation et devra ensuite franchir encore des étapes de validation technique et politique, pour enfin entrer en force, idéalement dès l'été 2021. Le bureau technique est confiant dans la démarche en cours et salue surtout la qualité de la première version des fiches de mesures fournies par les mandataires. L'une des mesures phare de l'étude concerne la mise en place d'un point de vente de produits locaux du Nord lausannois. Cette mesure est portée par un agriculteur, Fernand Henry du Mont-sur-Lausanne. Par sa localisation projetée, ce point de vente sera une véritable « porte d'entrée » de l'EB et pourra faire découvrir des produits locaux à un vaste nombre d'habitants, considérant que le projet « Métamorphose » de la Ville de Lausanne se situe dans le même secteur. Au vu de son importance, nous avons estimé nécessaire d'offrir à M. Henry la parole dans ce rapport d'activités par le biais d'un entretien ciblé, qui vous est proposé dans les pages suivantes. Bonne lecture et rendez-vous l'année prochaine pour un retour complet sur cette étude passionnante !

La Blécherette : terre d'opportunités ! Entretien avec Fernand Henny

Fernand Henny est agriculteur dans le Nord lausannois, plus précisément au Mont-sur-Lausanne, il est par ailleurs membre du GANL, le groupement des agriculteurs du Nord lausannois. En complément à son activité d'exploitant agricole, il propose depuis un certain temps un Kiosque « à la ferme » dédié à la vente directe de ses produits et proposant de l'autocueillette en période estivale. Pendant le processus d'étude Espace Blécherette, il s'est montré tout de suite intéressé par l'opportunité de mise en place d'un point de vente de produits du Nord lausannois à l'entrée « Sud » du périmètre, à proximité du futur éco quartier lausannois des Plaines-du-Loup. Il a donc suivi l'élaboration de cette mesure comme porteur de projet, dans l'optique de pouvoir la mettre en œuvre dans des délais relativement courts.

Nous l'avons rencontré afin de discuter de l'étude en cours, mais aussi pour connaître son point de vue sur l'état actuel de l'agriculture dans le Nord lausannois et son avenir, qui doit compter avec les développements urbains et infrastructurels prévus dans les prochaines décennies dans le secteur.

Sachant que les agriculteurs actifs dans le périmètre de l'Espace Blécherette sont tournés économiquement et fonctionnellement vers Lausanne, comment conjuguer l'agriculture avec le développement territorial de l'agglomération, tout en visant une rentabilité économique pour les agriculteurs ?

F.H Si aujourd'hui nous faisons une petite production diversifiée sur deux, voire trois hectares et la vendons directement avec toute la plus-value, la production reste beaucoup plus chère et moins rentable par rapport à la culture de grands espaces à l'aide de grandes machines. Cependant, pour notre exploitation, c'est la proximité avec la ville qui permet la viabilité de notre système. Je pense que l'agriculture de l'avenir va connaître un contraste croissant entre une agriculture productrice de tonnages pour la grande distribution et l'autre, très spécifique, urbaine, qui fournira des produits différents, spécifiques ou haut de gamme : *une diversité qu'on ne peut pas industrialiser.*



L'agriculture d'aujourd'hui est-elle « prête » à dialoguer avec l'urbanisation ? Et vice-versa ?

L'étude Espace Blécherette va dans ce sens : est-ce que vous partagez cette approche ?

F.H C'est évident que pour mon travail, tout projet visant un aménagement sur une terre agricole, c'est de la surface productrice en moins ! Il y a peut-être des « préjugés » entre les urbanistes et les paysans, puisque pour les premiers les vides sont à remplir, et ceci engendre de la perte de terrain : il y a donc un certain antagonisme. Je suis néanmoins conscient que le développement urbain prévu au Mont dans le secteur de ma ferme ne présentera pas un cadre agricole ou bucolique : le défi, dans ce contexte, est d'adapter l'agriculture à l'urbanisation. De manière générale, je crois que la démarche relative à l'Espace Blécherette a bien cerné les problématiques et les enjeux de ce territoire, dans l'optique d'un développement qui tient compte de tous les acteurs du secteur.

Comment les agriculteurs urbains ou périurbains se créent-ils de nouvelles opportunités de revenus ? Et comment, à votre échelle, mettez-vous en place un tel système ?

F.H Au Mont-sur-Lausanne, il y a encore une douzaine d'exploitants différents : d'autres communes vaudoises avec des hectares de surfaces agricoles similaires n'en ont qu'un ou deux. Cela signifie que nous nous sommes déjà adaptés à l'urbain, avec la vente directe qui permet la viabilité économique de nos exploitations. L'Espace Blécherette est donc pour moi une opportunité à saisir : je peux amener mon produit local plus proche des habitants en augmentant sa visibilité et en le rendant plus accessible. Cependant, une par-

tie des nouveaux développements urbains prévus au Mont et la future route de contournement (projet actuellement en *stand by*) affecteront la moitié des surfaces que j'exploite actuellement. Je vais être obligé d'acheter de nouvelles terres pour pérenniser mon exploitation.

La thématique de «l'agriculture urbaine» plaît aux habitants et aux politiques des villes, moins aux agriculteurs... Pour rappel, ce concept a fait beaucoup de bruit entre les années 2000 et 2010, un peu moins à présent. Quel est votre point de vue quant à ce concept ?

F.H Chacun peut avoir sa propre définition d'agriculture urbaine. Pour moi, c'est des petites parcelles au pied des immeubles, les toits végétalisés avec des potagers, etc. Je trouve que c'est bien que ces démarches se fassent aussi en ville, comme ça les urbains peuvent aussi se rendre compte que l'agriculture n'est pas aussi simple que ça... Cependant, pour produire de la nourriture, il faut de la surface et de l'exposition au soleil, deux éléments rares en ville. J'aime bien par exemple le concept des cultures sur les toits, qui profitent aussi de la chaleur résiduelle des immeubles : cependant, elle reste une culture hors sol donc gourmande en énergie.

Il faut savoir que l'agriculteur se considère souvent comme un ermite, avec ses propres outils et son propre style de vie : si tout d'un coup l'urbain s'approprie son espace, il doit être capable de s'adapter. Il existe à Lausanne de très bons exemples de fermes qui ont su s'adapter tout en augmentant leur rentabilité.

Qu'est-ce que vous pensez de la démarche en cours du SDNL, relative à l'Espace Blécherette ? Selon vous, est-ce que l'étude réussit dans sa mission de mettre en relation des acteurs de domaines divers dans un but commun ? Selon vous, est-ce que les résultats attendus seront au rendez-vous ?

F.H J'estime que la Ville de Lausanne est l'acteur le plus doté de ce processus : elle donnera donc vraisemblablement le rythme de mise en œuvre au projet. Pour le point de vente, je n'arrive pas à estimer à quelle vitesse le projet pourrait avancer. De mon côté, l'intérêt est sûrement là et je suis prêt, mais je comprends que des problèmes puissent se présenter. La localisation choisie ne permet pas de construire un bâtiment dédié dans l'immédiat, et l'idée d'une première étape avec un point de vente éphémère me séduit. Cependant, je vis actuellement dans l'incertitude : d'un côté, l'organisation compliquée du travail d'agriculteur, dépendant aussi de la météo et de l'autre, le fait que la moitié de mes surfaces est amenée à disparaître à terme. Le temps de reproduction d'un verger est de 5 ans, celui du projet urbain est quant à lui incertain. La planification sur le long terme est donc peu maîtrisable, et j'ai clairement une vision à long terme pour ma ferme, avec de l'accueil, de la vente, de l'autocueillette, des espaces de dégustation et la mise en valeur des produits du terroir.

L'idée de l'implantation d'un point de vente de produits locaux dans le périmètre de l'EB, sous votre impulsion, est une possibilité réelle pour le futur. Estimez-vous que les agriculteurs doivent retourner «dans la ville» de manière permanente et non seulement une fois par semaine lors des marchés ?

F.H Premièrement, il y aura sûrement des personnes qui seront engagées dans la gestion du point de vente, surtout pour la vente elle-même. Il ne serait bien évidemment pas possible pour moi de conjuguer le travail d'agriculteur avec celui de vendeur. La plus-value aujourd'hui se retrouve dans la vente, pas dans la matière première en soi : les importations, la concurrence externe et interne à la Suisse et les subsides suisses et étrangers font que la valeur de la matière première est très basse. Nous préférons alors vendre nos produits directement afin d'augmenter notre marge : l'idée du point de vente va dans ce sens, en augmentant sensiblement les quantités écoulées, il y a la possibilité d'améliorer sa production et la diversifier davantage. De plus, la chaîne de distribution du produit sera clairement plus courte, avec la possibilité d'offrir des produits plus frais par rapport à la grande distribution. Je pourrais même acheter des produits locaux pour la vente à d'autres producteurs du Nord lausannois à de meilleures conditions que la grande distribution. Un cercle vertueux au niveau régional.

Actuellement, je ne cultive pas BIO, puisque ce type de production doit être du «tout ou rien», c'est-à-dire que je ne peux pas consacrer seulement une partie de ma production à la culture BIO. Je serais aussi obligé de limiter fortement la diversité de ma production et de réorganiser mon travail. Personnellement, je n'arrive pas à savoir qu'elle est la plus-value de l'agriculture biologique, mis à part le fait que je pourrais vendre deux fois plus cher mes pommes ! Il y a la croyance que si le produit est labellisé, alors il est meilleur, mais ceci n'est pas forcément vrai. J'estime en outre que passer au BIO ne serait pas convenable pour mon sol et mes cultures : je préfère garder ma liberté dans ce domaine, même si je n'ai pas de label qui est octroyé. Pour le point de vente, je pourrais vendre du BIO mais qui ne viendrait pas directement de ma propre exploitation. Il faut aussi savoir répondre aux demandes des consommateurs : à peu près 20% de la population suisse affirme acheter exclusivement du BIO.

La situation liée à la COVID-19 a permis à beaucoup d'agriculteurs dans le Nord lausannois d'ouvrir ou de développer des marchés à la ferme, avec une fréquentation importante. Aujourd'hui, la situation est-elle similaire à 2020, ou l'assimilez-vous plutôt à la «mode du moment» ? Les citoyens sont-ils toujours prêts à se déplacer dans la proche campagne pour acheter des produits du terroir ? Quelle proximité producteur/consommateur faut-il rechercher ?

F.H Non, je ne pense pas que le citoyen soit prêt à se déplacer dans le Nord lausannois pour faire ses achats de fruits et légumes. Néanmoins, il existe un phénomène général,

selon lequel les gens veulent «manger local». Le produit provenant de la grande surface sert exclusivement à remplir l'estomac. Ceci n'est pas mauvais, mais l'histoire relative au produit manque. Plus localement, l'accessibilité des fermes n'est pas optimale sans voiture (le taux de motorisation de la Ville de Lausanne et du canton de Vaud est en diminution depuis 2009) pour qu'un habitant arrive chez moi en transport public. Cependant, je remarque que beaucoup de mes clients habituels du marché en ville, viennent maintenant directement à la ferme, partiellement à cause de la situation liée à la COVID-19. Le manque de places de parc, le prix du stationnement et le fait de marcher avec des produits lourds sont des facteurs à ne pas négliger: chez moi, ils peuvent arriver en voiture jusqu'au lieu de vente, sans autres problèmes particuliers. Ce processus est aussi observé par des personnes qui habitent l'agglomération et pas forcément la centralité lausannoise: ils préfèrent aller directement chez le producteur plutôt que se déplacer le jour du marché. Le changement d'habitudes est en cours: les gens achètent du local chez le producteur, ensuite ils vont dans la grande surface pour compléter leurs courses. Chez nous, pendant le confinement, les ventes ont explosé et nous avons réussi aussi à garder une certaine masse critique de nouveaux clients issus de la crise du COVID.

En tant qu'observateurs externes, nous sommes d'avis qu'en 2020, l'agriculture suisse est à un tournant crucial pour son avenir. Dans ce sens, plusieurs textes seront débattus dans les prochains mois: au vu des enjeux en présence, avons-nous encore les moyens d'«agir local»?

F.H C'est une bonne question. Si les deux thèmes «Pour une eau potable propre» et «Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse» sont acceptés en votation, le résultat serait pour nous catastrophique. Nous serions contraints de mettre fin à certaines cultures, comme par exemple la betterave sucrière ou d'autres cultures maraichères. Cependant de l'autre côté, nous pourrions importer de la marchandise, même BIO grâce à des droits de douane qui sont à tarif fixe et ne font pas de distinction entre les marchandises BIO et les autres.

Plus généralement, je constate que les enjeux relatifs à la pérennité de l'agriculture suisse comprise dans un contexte global sont exposés à la population à travers un filtre dogmatique qui consiste souvent à opposer l'œuvre de la nature à celle de l'humain alors qu'en réalité, il n'en est rien. Il faut à mon sens urgemment sortir de cette optique volontairement émotionnelle et agir avec raison.

Parkings d'échange dans le district du Gros-de-Vaud et le périmètre du SDNL

Courant 2020, le bureau technique du SDNL et l'ARGdV (Association Régionale Gros-de-Vaud) ont lancé, pour la première fois de manière conjointe, l'étude: «Parkings d'échange (P+R et B+R) dans le district du Gros-de-Vaud et le périmètre du Schéma directeur du Nord lausannois». Cette étude, copilotée par ces deux entités régionales, se calque sur les recommandations du canton de Vaud en matière de report modal, dans l'optique de soulager le centre de l'agglomération du trafic privé. Pour cette raison, la direction générale de la mobilité et des routes du canton de Vaud fournit un support technique à l'étude et surtout la subventionne à hauteur de 50% du montant global.

Cette étude a pour objectif de définir les besoins en stationnement P+R et B+R de ces deux périmètres institutionnels, à l'horizon 2030 et le long des axes des CFF, du LEB et de la ligne tl 60. Plus concrètement, elle doit servir à:

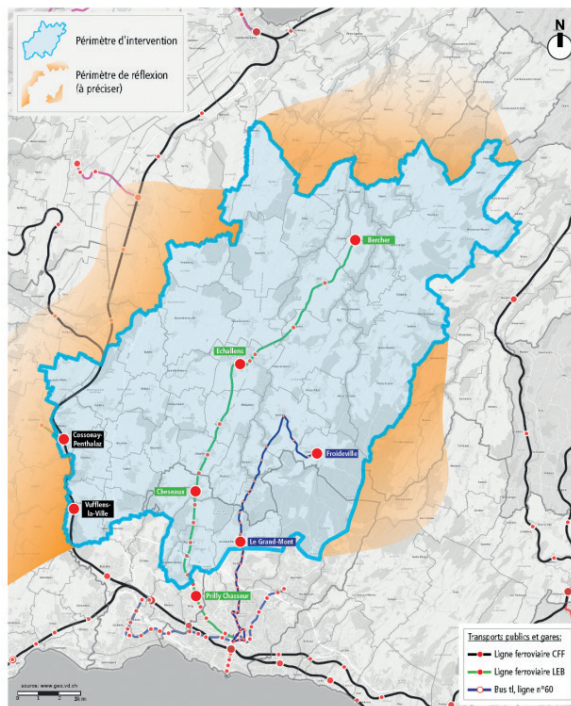
- Identifier le réseau de parkings d'échange à développer, tant du point de vue de la répartition géographique que du dimensionnement des ouvrages;
- Préciser les principes de gestion à mettre en œuvre (par exemple: mesures de tarification, droits de stationner, part dédiée aux usagers occasionnels, etc.) pour garantir que l'utilisation des parkings corresponde au public cible visé et aux principes directeurs de la stratégie cantonale des interfaces;
- Déterminer le ou les porteur/s du projet (quelle commune et/ou quelle entreprise de transport concessionnaire) et identifier les parties participant au financement de la réalisation.

L'étude considère deux périmètres, comme on peut le voir sur la carte ci-dessous :

- Un **périmètre de réflexion**, qui sert à déterminer la demande et délimite le bassin de population à prendre en compte pour le dimensionnement des besoins P+R. Ce périmètre s'étend au-delà du périmètre d'intervention ;
- Un **périmètre d'intervention**, qui correspond généralement aux limites du district, à l'intérieur duquel la réalisation des P+R est proposée. Ce périmètre se calque sur les limites du district du Gros-de-Vaud et sur ceux du périmètre du SDNL. Plus précisément, l'étude analysera l'opportunité du développement de parkings d'échange, en cohérence avec la stratégie cantonale, aux gares CFF de Cossonay-Penthaz et de Vufflens-la-Ville, aux gares du LEB entre Bercher et Prilly, et sur le parcours de la ligne tl 60 entre Froideville et « Grand-Mont ».

La démarche est actuellement en cours et sera finalisée d'ici fin 2021. L'étude comprend trois phases distinctes : les mandataires présenteront la phase 1, celle du « Diagnostic de l'état actuel », début 2021. Ensuite, la phase 2 « Potentiel d'usagers P+R et demande théorique » et 3 « Dimensionnement des parkings d'échange et modalités de gestion » viendront compléter l'étude.

Rendez-vous l'année prochaine pour la présentation détaillée de cette étude !



Mobilisation des réserves en zone d'habitation et mixte

Depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale révisée sur l'aménagement du territoire (LAT) en 2014, de nombreuses études ont été menées sur les réserves en zones à bâtir (habitat et mixte) du Nord lausannois.

Les rapports d'étude « Dimensionnement des réserves de zones à bâtir du Nord lausannois », MADR I (2014) et MADR II (2016) ont permis d'évaluer différentes pistes pour une gestion des réserves conforme au nouveau cadre légal. L'analyse détaillée des potentiels menée dans la phase 2 a notamment conclu à la nécessité de « mettre en place des mesures propres à assurer une densification différenciée à l'intérieur des zones à bâtir existantes » en raison de la limitation de l'extension des zones à bâtir.

Depuis la publication de ces études, le cadre légal a passablement évolué à l'échelle cantonale. De plus, la DGTL (Direction Générale du Territoire et du Logement, anciennement SDT) a pris certaines initiatives et a adapté plusieurs de ses procédures. Parmi les faits marquants, on peut notamment citer :

Juin 2017 | Mise en ligne de l'outil pour la « simulation du dimensionnement des zones à bâtir d'habitation et mixte ». Destiné aux autorités communales, cet outil permet de connaître en temps réel l'état des réserves de la commune et de faciliter les interactions avec la DGTL. Un bilan de données des réserves mises à jour par les communes est fourni par la DGTL chaque fin d'année.

Janvier 2018 | Entrée en vigueur de la 4^e adaptation du Plan Directeur Cantonal. Cette version comprend plusieurs modifications par rapport aux hypothèses prises en compte dans les rapports d'études du SDNL, notamment la croissance démographique attribuée aux différents périmètres. Elle confirme également que la mobilisation des réserves existantes doit être entreprise avant toute extension de la zone à bâtir, afin de garantir le développement vers l'intérieur.

Mai 2018 | Lancement du projet-pilote « MétamorphHouse » pour une densification douce des zones résidentielles. Par cette action, l'Etat souhaite inciter les propriétaires à utiliser leurs droits à bâtir résiduels. La commune de Cugy fait partie des 4 communes pilotes retenues pour cette démarche. Ce

sujet est d'ailleurs traité dans le Rapport annuel 2019 du SDNL, avec deux entretiens dédiés : celui de Mariette Beyeler, Architecte spécialisée dans les changements et les évolutions de la maison individuelle et celui de Thierry Amy, Syndic de Cugy.

Septembre 2018 | entrée en vigueur de la révision de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LATc). Cette dernière précise notamment les outils à disposition des collectivités publiques en matière de garantie de la disponibilité des terrains pour la construction (Art. 52 LATc). Ces évolutions ont contribué à préciser les conditions-cadre régissant les réserves en zone à bâtir d'habitation et mixtes. Celles-ci apparaissent aujourd'hui suffisamment stables pour envisager, avec les autorités communales, des réflexions concrètes sur les mesures à prendre à l'échelle communale.

Pour cette raison, le bureau technique du SDNL a lancé, courant 2020 et avec un mandataire expert en développement territorial, une nouvelle étude à ce sujet. La question de la mobilisation des réserves est un argument délicat et difficile à interpréter, surtout pour des communes qui ne disposent pas d'un service technique. Le SDNL espère donc apporter à ses partenaires communaux plus de clarté au sujet des réserves et surtout un appui technique dans la recherche de mesures de gestion des réserves qui soient adaptées aux diverses réalités territoriales du Nord lausannois. Afin de concrétiser ces attentes, l'étude a été élaborée et articulée autour de deux phases distinctes :

- **La première, de diagnostic, axée sur le périmètre complet du SDNL (11 communes, si l'on excepte la commune de Lausanne).** Cette phase, qui est actuellement en cours, propose un bilan régional de l'état des réserves dans le Nord lausannois mis à jour par rapport aux études de 2014 et 2016, afin de donner une radiographie claire des possibles secteurs où les nouveaux habitants attendus dans l'agglomération d'ici 2033 pourront être logés. Cette phase est élaborée directement par le bureau technique

du SDNL (sous la supervision du mandataire d'étude), ce qui lui a permis d'acquérir du savoir-faire dans ce domaine et dans celui des outils de géo visualisation de l'information ;

- **La deuxième, axée sur la commune-pilote choisie pour cette étude : Romanel-sur-Lausanne.** Cette phase propose une démarche détaillée pour le traitement des réserves à l'échelle communale. Le résultat final est un catalogue de mesures potentielles qui pourraient être envisagées au niveau communal pour savoir comment mobiliser les réserves disponibles et répondre, de manière pragmatique et conforme au cadre légal, aux enjeux du développement vers l'intérieur. A la fin de ce processus, une « feuille de route » qui résumera la démarche et les conclusions de cette dernière sera proposée, afin que le bureau technique du SDNL puisse, sur demande d'autres Municipalités de ses communes partenaires, répliquer la démarche dans d'autres contextes.

Actuellement le travail se concentre sur la commune pilote : un atelier avec la Municipalité est prévu début 2021, afin de discuter avec elle les potentielles mesures les plus adaptées à la réalité locale, mais aussi aux souhaits de développement de la commune exprimés par la Municipalité. Savoir où et quand la commune se développera facilitera la prise de décision au sein de la Municipalité, concernant par exemple les infrastructures, les écoles, les éco-points, etc. Le bureau technique du SDNL se réjouit d'entamer une telle démarche sur son périmètre, avec un financement d'étude assuré par le budget de fonctionnement de sa structure, étant donné qu'aucune subvention cantonale ou communale n'a été octroyée à l'étude. L'idée est de proposer une méthode de gestion des réserves efficace à nos communes partenaires, qui soit partagée par l'autorité cantonale.

Pour conclure, l'étude sera présentée et soumise à validation au GROPI du SDNL en juin 2021 : il est donc pour l'heure prématuré de montrer, dans le cadre de ce Rapport, l'état des réflexions.

Lignes tl 3, 21 et 22

L'offre en desserte de transports publics du secteur Nord de l'agglomération lausannoise, à cheval sur les communes de Lausanne et du Mont-sur-Lausanne, est vouée à évoluer sensiblement d'ici 2030. En effet, les lignes urbaines tl 3, 21 et 22 profiteront de prolongements, afin de satisfaire la nouvelle et croissante demande en déplacements issue de la construction de nouveaux plans de quartier.

Ces prolongements sont des mesures inscrites au Projet d'Agglomération Lausanne-Morges et bénéficieront donc d'un cofinancement de la part de la Confédération, avec des montants qui sont déjà validés par des accords sur les prestations signés entre le PALM et la Confédération.

En ce qui concerne les projets relatifs aux lignes tl 3 et 22, le bureau technique du SDNL pilote actuellement un groupe de travail spécifique réunissant les tl et les communes territoriales afin de garantir la mise en œuvre de ces mesures. Une première séance a eu lieu fin 2020 ; le travail continuera courant 2021 et au-delà.

Fin 2020, les tl ont créé un groupe de travail dédié à la future desserte du secteur du Mont-sur-Lausanne. Cette démarche est nécessaire, vu que ce périmètre, suite à la légalisation fin 2019 du Syndicat d'Amélioration Foncière (SAF), subira d'ici 2030 de grands développements en termes d'habitat et d'activités. De plus, cette réflexion prend aussi en considération l'offre régionale de transport public. Afin de garantir le développement de l'offre dans le secteur de façon optimale et de mettre en œuvre la mesure PALM liée à la ligne tl 21, le SDNL intègre ce groupe au même titre que les communes territoriales du Mont-sur-Lausanne et de Lausanne, ainsi que la DGMR.

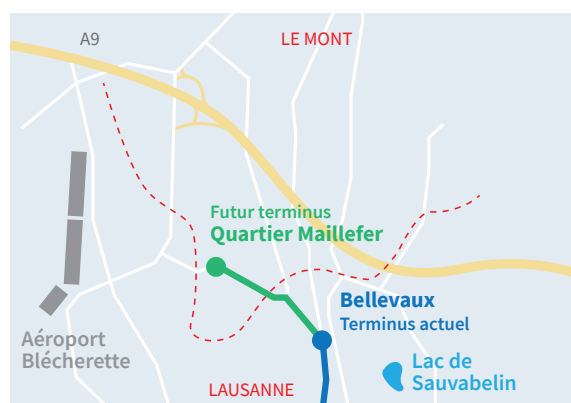
Il est important de souligner que ces prolongements de lignes n'impliquent pas de construction de nouvelles lignes électriques aériennes pour permettre aux bus d'atteindre le terminus. Les tl ont confirmé que le nouveau matériel roulant (bus de nouvelle génération) intègre des batteries, permettant d'assurer les derniers kilomètres du trajet sans besoin de recharge du réseau aérien.

Les trois projets de prolongement sont les suivants :

Ligne tl 3

Génération	PALM 2007
Numéro de mesure	13a.NL.02
Coût estimé du projet	5,35 mio CHF HT
Cofinancement	2,35 mio CHF HT
Délai de mise en œuvre maximal	2024, voire début 2025

Le terminus de cette ligne se situe actuellement à Bellevaux. La ligne sera prolongée jusqu'au quartier de Maillefer, au Mont-sur-Lausanne, qui est actuellement desservi par un bus-navette tl, la ligne tl 23. Néanmoins, cette ligne ne suffit plus à satisfaire la demande actuelle, qui a subi une augmentation ces dernières années avec la construction de nouveaux plans de quartier.



Ce prolongement s'étend sur les communes de Lausanne et du Mont-sur-Lausanne, la mise en œuvre de cette mesure sera effective d'ici fin 2024, voire début 2025. La commune du Mont-sur-Lausanne, qui est plus avancée par rapport aux phases du projet et des différentes procédures que la Ville de Lausanne, pourra effectuer les travaux nécessaires avant la mise en service. De son côté la Ville de Lausanne est active dans la mise à jours des études d'avant-projet.

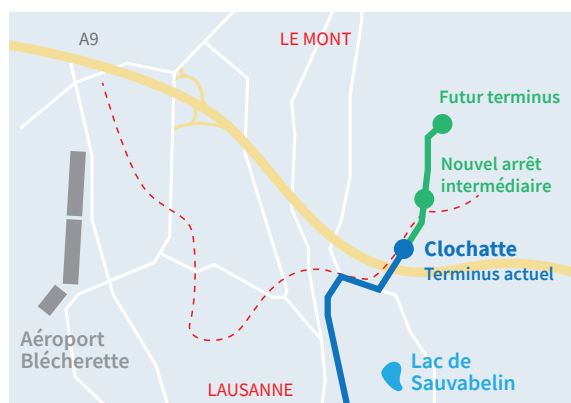
Ligne tl 21

Ce projet est actuellement porté par les tl dans le cadre d'une étude plus large sur la desserte future du secteur Nord du Mont-sur-Lausanne: le tracé de ce prolongement doit encore être validé, même si des idées concrètes ont déjà été discutées.

Génération	PALM 2007
Numéro de mesure	13a.NL.03
Coût estimé du projet	6,5 mio CHF HT
Cofinancement	2,45 mio CHF HT
Délai de mise en œuvre maximal	2027
(dernière année de référence pour bénéficier du cofinancement Fédéral pour les mesures du PALM 2007)	

Ligne tl 22

Génération	PALM 2016
Numéro de mesure	17.NL.200
Coût estimé du projet	800'000 CHF HT
Cofinancement	280'000 CHF HT
Délai de mise en œuvre maximal	2025
(dernière année de référence pour bénéficier du cofinancement Fédéral pour les mesures du PALM 2016)	



Ce prolongement est le plus mûr et «proche» de sa mise en œuvre, la mise en service du prolongement est prévue pour 2024. La quasi-totalité du prolongement vers les nouveaux quartiers de la Clochatte est comprise dans la commune du Mont-sur-Lausanne: le calendrier de mise en œuvre est donc calqué sur cette commune.

Dans ce contexte, la commune de Lausanne ne devra mettre en place que quelques petites adaptations pour permettre ce prolongement. Ce dernier comprendra un nouveau terminus et un nouvel arrêt intermédiaire entre le terminus actuel et le terminus futur.

Séance plénière des commissions de développement régional du Nord lausannois

C'est avec plaisir que le bureau technique a convié les commissaires en séance plénière le 12 mars 2020 dans la salle Villageoise à Romanel-sur-Lausanne.

L'objectif principal de la soirée était de rappeler le rôle du SDNL et la présentation des principaux travaux en cours.

Outre une présentation sur les activités et les études, offerte par MM. Andriotis et Castelletti du bureau technique, M. Imhof, directeur général de la DGTL, a proposé une présentation sur le système de gestion des zones d'activités (SGZA) ainsi que sur les outils de planification pour le PALM. Il a répondu aux nombreuses questions que l'assemblée lui a soumises.

La soirée s'est terminée par un apéritif convivial durant lequel les discussions se sont poursuivies.

Il s'agissait une nouvelle fois d'un moment privilégié d'échange apprécié de tous. Le bureau technique tient à remercier les commissaires de leur intérêt pour les travaux dans le Nord lausannois.

Dates clés de l'année 2020

- **12 mars**
Séance plénière commission de développement régional du Nord lausannois à Romanel-sur-Lausanne
- **30 juin**
Séance de restitution Etude d'image directrice Lausanne-Vernand – Romanel-Nord à Romanel-sur-Lausanne
- **Août**
Lancement Etude « Mobilisation des réserves en zone à bâtir et mixte »
- **Octobre**
Signature par les partenaires du contrat de mandat « ARGdV_SDNL-1-2020-ReportModal »

Séances du GROFIL (groupe de pilotage)

- **2 juillet 2020**
- **1^{er} octobre 2020**
- **17 décembre 2020**

Séances de la CPT (cellule pilotage technique)

- **22 janvier 2020**
- **11 mars 2020**
- **24 juin 2020**
- **16 décembre 2020**

Séances du COPIL PALM

- **27 février 2020**
- **26 juin 2020**
- **25 septembre 2020**
- **11 décembre 2020**

Séances de la DT PALM (direction technique)

- **21 janvier 2020**
- **13 février 2020**
- **9 avril 2020**
- **5 mai 2020**
- **9 juin 2020**
- **9 juillet 2020**
- **18 août 2020**
- **10 septembre 2020**
- **6 octobre 2020**
- **5 novembre 2020**
- **1^{er} décembre 2020**
- **17 décembre 2020**

Composition du GROFIL 2020

- **Boussens** Mme Anne-Marie Duport, municipale
Remplaçante Mme Stéphanie Borgeaud, syndique
- **Bretigny-sur-Morrens** M. Markus Mooser, syndic
Remplaçant M. Jean-Daniel Cochard, municipal
- **Cheseaux-sur-Lausanne** M. Louis Savary, syndic
Remplaçant M. Etienne Fleury, municipal, vice-président
- **Cugy** M. Thierry Amy, syndic
Remplaçante Mme Christine Rais El Mimouni, municipale
- **Froideville** M. Jean-François Thuillard, syndic, vice-président
Remplaçant M. Michel Girod, municipal
- **Jouxens-Mézery** M. Serge Roy, syndic
Remplaçant M. Luc Recordon, municipal
- **Lausanne** M. Grégoire Junod, syndic
Remplaçante Mme Natacha Litzistorf, municipale
- **Le Mont-sur-Lausanne** Mme Laurence Muller Achteri, municipale
Remplaçant M. Christian Menétrey, municipal
- **Morrens** M. Jean-Paul Raemy, syndic
Remplaçante Mme Sandra Hulaas, municipale
- **Prilly** M. Alain Gillièron, syndic
Remplaçant M. Michel Pellegrinelli, municipal
- **Romanel-sur-Lausanne** M. Daniel Crot, syndic
Remplaçant M. Denis Favre, municipal, président
- **Sullens** M. Christian Godel, syndic
Remplaçant M. Roland Valet, municipal
- **DGTL** Mme Adriana Rabinovich, responsable agglomérations et régions
Remplaçant M. Joachim Baert, chef de projet
- **SPEI** M. Jean-Baptiste Leimgruber, adjoint-chef unité Economie
Remplaçante Mme Sophie Logean, cheffe de projet unité Economie
- **DGE-DIREV-ARC** Mme Nadia Christinet, déléguée scientifique
Remplaçant M. Sylvain Rodriguez, directeur du DGE-DIREV
- **DGE** M. Sébastien Beuchat, dir. ressources et patrimoine
Remplaçant (à déléguer)
- **DGE-DIRNA** M. Philippe Hohl, chef de division
Remplaçant M. Jean-Michel Zellweger, délégué scientifique
- **DGMR** M. Federico Molina, chef de division planification
Remplaçant M. Pasquale Novellino, responsable de domaine
- **Lausanne Région** Mme Alessia Radaelli, secrétaire générale
Remplaçant M. Gustave Muheim, président
- **tl** M. Christophe Jemelin, responsable de la planification
Remplaçant M. Jérôme Boutillier, responsable organisation de l'offre
- **LEB** M. Olivier Bronner, délégué de la direction tl au LEB
Remplaçant (à déléguer)
- **ARLB** M. Bertrand Mayor, directeur
- **Cheseaux-sur-Lausanne** M. Christian Gillièron, resp. service urbanisme
- **Lausanne** M. Julien Guérin, chef de service
- **Lausanne** M. Alain Gonin, chef de division
- **Le Mont-sur-Lausanne** M. Antonio Turiel, chef de service
- **Prilly** M. Yan Wenger, chef de projet
- **Romanel-sur-Lausanne** MM. Stéphane Rochat / Yann Gillièron

Le budget du SDNL

	2017		2018		2019		2020		2021
	Budget	Comptes	Budget	Comptes	Budget	Comptes	Budget	Comptes	Budget
Fonctionnement									
Total	444'450	416'775	449'450	399'600	416'450	389'315	423'700	387'371	433'700
Répartition									
Canton	115'000	128'327	116'000	128'385	116'000	128'385	128'365	128'385	128'365
Total communes	329'450	288'448	333'450	271'215	300'450	260'930	295'336	258'986	305'335
Boussens	5'608	4'910	5'676	4'617	4'982	4'327	5'326	4'666	5'506
Bretigny-sur-Morrens	4'602	4'029	4'658	3'788	3'942	3'424	4'912	4'302	5'079
Cheseaux-sur-Lausanne	26'180	22'922	26'498	21'552	26'241	22'789	24'659	21'630	25'494
Cugy	17'020	14'902	17'226	14'011	16'775	14'568	16'222	14'222	16'771
Froideville	10'490	9'184	10'617	8'636	10'027	8'708	10'366	9'095	10'717
Jouxten-Mézery	13'614	11'919	13'779	11'207	13'255	11'511	24'659	21'630	25'494
Lausanne	78'435	68'674	79'388	64'571	50'000	43'423	57'538	50'455	59'486
Mont-sur-Lausanne	78'540	68'765	79'494	64'657	80'349	69'780	57'538	50'455	59'486
Morrens	6'097	5'338	6'171	5'019	5'487	4'766	5'883	5'158	6'082
Prilly	19'635	17'191	19'873	16'164	19'477	16'915	24'659	21'630	25'494
Romanel-sur-Lausanne	64'105	56'128	64'884	52'774	65'433	56'827	57'538	50'455	59'486
Sullens	5'124	4'486	5'186	4'218	4'482	3'892	6'036	5'288	6'240

Chantiers d'étude

Total		36'695		126'631		83'471		24'424	
Répartition									
Canton		10'767		49'741		25'085		4'884	
Communes		25'928		76'890		58'386		19'540	
Tiers		9'949		0		0		0	

Les études du SDNL

● Vivre et travailler dans la région ● Protéger la nature et le paysage ● Se déplacer dans la région

Les thèmes	Début	Fin	Les chantiers d'étude
	2007	2020	Extension du réseau tl sur la commune du Mont
	2009	2019	Amélioration de la desserte TC transversale Est-Ouest sur les communes de la deuxième couronne
	2007	2015	Projet général pour le complément de jonction autoroutière de la Blécherette et compléments routiers
	2012	2019	Assainissement des passages à niveau en agglomération
	2012	2020	Liaison routière Nord-Ouest
	2012	2018	Infrastructure routière deuxième couronne
	2013	2018	Stratégie régionale Vélo (Mobilité douce)
	2009	2020	Forum économique
	2011	2014	Planification agricole du Nord Lausannois
	2010	2012	Stratégie de préservation et d'évolution du paysage
	2013	2020	Énergie et développement durable
	2018	2019	Requalification giratoires Bel-Air et Mon-Repos
	2018	2022	Pôle économique Lausanne-Vernand – Romanel-Nord
	2019	2021	Espace Blécherette
	2020	2021	Réserves en zones à bâtir du Nord lausannois

